



## Déclaration préalable du SNUipp-FSU 61

CAPD du 19 mars 2013

Une nouvelle fois, nous avons constaté que le dialogue social avait été malmené quant au bon fonctionnement de la CAPD : convocations et proposition d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école reçues seulement 4 jours avant, absence de document concernant le CAPA-SH même si la commission a eu lieu tardivement pour cause d'intempéries, absence du 2<sup>ème</sup> projet de circulaire Mouvement. Tout laisse à penser que l'administration veut imposer ses choix sans analyse préalable possible des représentants du personnel de cette dite circulaire. Nous regrettons et dénonçons une nouvelle fois la gestion dans l'urgence de tout ce qui se réfère à la gestion des personnels. Ce sentiment de précipitation et d'absence de préparation a été déjà dénoncé par la FSU dans d'autres instances.

Les élu.e.s SNUipp/FSU de la CAPD accompagnés des collègues de l'Intersyndicale éducation, suite au fiasco qu'avait été le mouvement 2012, ont dénoncé l'abandon de la seconde phase de mouvement avec formulation de vœux, sans aucun dialogue social qui avait abouti à :

- laisser des enseignant.e.s avec des barèmes et une ancienneté importants sans affectation fin mai
- dégrader la situation de nombreux titres provisoires dans la manière dont ils ont été affectés lors de la phase d'ajustement contraignant des collègues à parcourir de nombreux kilomètres, à user de congés parentaux ou de disponibilité.

Seule la transparence et l'équité seraient de nature à supprimer les doutes exprimés dans les nombreux courriers, recours, réactions des collègues suite à la désastreuse phase d'ajustement de l'an dernier.

Le dialogue social a donc peu évolué encore cette année : l'administration semble imposer ses choix sans aucune prise en compte des analyses des représentant.e.s des personnels, qui s'appuient sur le quotidien des enseignants et des contraintes de service.

Les élu.e.s du SNUipp-FSU ont besoin d'obtenir l'assurance que le projet de circulaire respecte les droits de chacun des collègues qui participent à cette phase du mouvement. Nous serons vigilants au cours des travaux du groupe de travail et demanderons certainement à ce que nous nous réunissions très rapidement si le temps n'est pas laissé à l'analyse du document et à la prise en compte de nos remarques. Toutes les propositions que l'Intersyndicale fin novembre vous a soumises auraient déjà ~~dues dû~~ avoir une réponse. A 8 jours de l'ouverture du serveur, la gestion nous semble quelque peu cavalière !

Concernant l'enseignement spécialisé et les départs en formation, nous vous demandons un état des lieux des postes existants, des postes vacants ou occupés par des collègues non spécialisés. L'absence d'appel à candidatures pour les formations CAPA-SH autres que l'option D et F, va être préjudiciable au fonctionnement de ces postes spécialisés. Personne n'est dupe, les manques de départs les années précédentes ont permis de fermer des postes RASED, en particulier des postes G, faute de personnels spécialisés pour les pourvoir. Nous ne doutons pas qu'il a déjà germé dans vos réflexions l'idée de répéter ces choix pour réduire le vivier des postes E par exemple. Quel mépris pour tous ces élèves en difficulté et/ou en situation de handicap qui ne pourront bénéficier d'un enseignant formé et spécialisé ! Comment croire que les préoccupations de nos dirigeants sont de réduire l'échec scolaire et d'accompagner les élèves handicapés ? Le SNUipp-FSU dénonce ces choix budgétaires : nous demandons que tous les départs en formation nécessaires pour satisfaire les besoins soient prononcés.

Dans un tout autre registre, nous vous demandons d'intervenir auprès du SAGED à propos de la mise à jour des données concernant le versement du supplément familial de traitement. Un avertissement I-Prof nous est parvenu le 30 janvier, boîte inutilisée par les collègues. La date butoir était au 20 février et nombreux sont les collègues à ne pas avoir été mis au courant de cette démarche habituellement jointe à nos bulletins de salaire par l'Inspection académique de l'Orne. La centralisation des services et des moyens se fait une nouvelle fois au détriment des collègues !

De plus, une collègue nous a fait savoir que le tribunal administratif avait invalidé votre refus d'accéder à sa demande de travailler à 80% (courrier reçu samedi 16 mars). Elle souhaite que soit appliqué le droit et demande à travailler à 80% pour cette fin d'année. Quand et comment comptez-vous organiser son temps de service ? Nous demandons à ce qu'elle puisse en user jusqu'aux 3 ans de son enfant.